

Premier trimestre 2011
États financiers consolidés résumés intermédiaires non audités
et notes complémentaires



Le 5 mai 2011

État consolidé de la situation financière

Non audité (en millions de dollars canadiens)	31 mars 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
		(note 1)	(note 1)
ACTIF			
Actif courant			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 102 \$	1 090 \$	1 115 \$
Placements à court terme	1 012	1 102	292
	2 114	2 192	1 407
Liquidités soumises à restrictions	46	80	78
Créances clients	751	641	701
Stocks de carburant avions	61	67	63
Stocks de rechanges et de fournitures	80	88	64
Charges payées d'avance et autres actifs courants	262	279	338
Total de l'actif courant	3 314	3 347	2 651
Immobilisations corporelles	5 513	5 629	6 287
Immobilisations incorporelles	313	317	329
Goodwill	311	311	311
Dépôts et autres actifs	555	549	547
Total de l'actif	10 006 \$	10 153 \$	10 125 \$
PASSIF			
Passif courant			
Dettes fournisseurs et charges à payer	1 105 \$	1 182 \$	1 246 \$
Produits passages perçus d'avance	1 698	1 375	1 288
Partie courante de la dette à long terme et contrats de location-financement	421	567	468
Total du passif courant	3 224	3 124	3 002
Dette à long terme et contrats de location- financement	3 879	4 028	4 313
Passif au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	3 291	3 328	3 940
Provisions liées à la maintenance	499	493	461
Autres passifs non courants	454	468	429
Total du passif	11 347	11 441	12 145
CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres attribuables aux actionnaires			
Capital social	840	846	844
Surplus d'apport	55	54	53
Déficit	(2 339)	(2 334)	(2 881)
Cumul des autres éléments du résultat global	-	-	(184)
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires	(1 444)	(1 434)	(2 168)
Participations ne donnant pas le contrôle	103	146	148
Total des capitaux propres	(1 341)	(1 288)	(2 020)
Total du passif et des capitaux propres	10 006 \$	10 153 \$	10 125 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés résumés.

Compte consolidé de résultat

Non audité (en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)	Trimestres clos les 31 mars	
	2011	2010 (note 1)
Produits d'exploitation		
Passages	2 311 \$	2 095 \$
Fret	116	104
Autres	326	320
Total des produits	2 753	2 519
Charges opérationnelles		
Carburant avions	742	619
Salaires et charges sociales	506	474
Redevances aéroportuaires et de navigation	234	226
Contrats d'achat de capacité	note 9 242	235
Dotations aux amortissements et aux pertes de valeur	185	196
Maintenance avions	166	186
Frais de vente et de distribution	166	142
Restauration et fournitures connexes	68	74
Communications et technologies de l'information	50	49
Locations avions	88	90
Autres	372	364
Total des charges opérationnelles	2 819	2 655
Perte opérationnelle	(66)	(136)
Produits (charges) non opérationnels		
Gain de change	104	123
Produits d'intérêts	9	2
Charges d'intérêts	(84)	(83)
Coût financier net du passif au titre des avantages du personnel	note 6 (4)	(19)
Gain sur instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	note 8 27	2
Autres	(5)	(2)
	47	23
Perte avant impôts sur le résultat	(19)	(113)
Économie d'impôts sur le résultat	-	1
Perte de la période	(19) \$	(112) \$
Bénéfice (perte) attribuable aux :		
Actionnaires d'Air Canada	(21)	(114)
Participations ne donnant pas le contrôle	2	2
	(19) \$	(112) \$
Perte par action		
De base et diluée	(0,07) \$	(0,41) \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés résumés.

État consolidé du résultat global

Non audité (en millions de dollars canadiens)	Trimestres clos les 31 mars	
	2011	2010
Résultat global		(note 1)
Perte de la période	(19) \$	(112) \$
Autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts :		
Gain net sur le passif des régimes d'avantages du personnel	note 6 16	64
Reclassement des pertes réalisées nettes sur les dérivés liés au carburant au résultat	note 8 -	58
	16	122
Total du résultat global	(3) \$	10 \$
Résultat global attribuable aux :		
Actionnaires d'Air Canada	(5) \$	8 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	2	2
	(3) \$	10 \$

État consolidé des variations des capitaux propres

Non audité (en millions de dollars canadiens)	Trimestres clos les 31 mars	
	2011	2010
Capital social		(note 1)
Actions ordinaires au début de la période	846 \$	844 \$
Actions détenues en fiducie	note 7 (6)	-
Total du capital social	840	844
Surplus d'apport		
Solde au début de la période	54	53
Juste valeur des options sur actions émises en faveur d'employés de la Société comptabilisée en charge de rémunération	1	-
Total du surplus d'apport	55	53
Déficit		
Solde au début de la période	(2 334)	(2 881)
Perte de la période attribuable aux actionnaires d'Air Canada	(21)	(114)
Gain net de la période sur obligations au titre des avantages du personnel	note 6 16	64
Déficit	(2 339)	(2 931)
Cumul des autres éléments du résultat global		
Solde au début de la période	-	(184)
Autres éléments du résultat global	note 8 -	58
Total du cumul des autres éléments du résultat global	-	(126)
Total du déficit et du cumul des autres éléments du résultat global	(2 339)	(3 057)
Total des capitaux propres	(1 444) \$	(2 160) \$
Participations ne donnant pas le contrôle		
Solde au début de la période	146	148
Distributions liées aux entités ad hoc de location d'appareils	(45)	(3)
Résultat global de la période attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	2	2
Total des participations ne donnant pas le contrôle	103	147
Total des capitaux propres	(1 341) \$	(2 013) \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés résumés.

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Non audité (en millions de dollars canadiens)	Trimestres clos les 31 mars	
	2011	2010 (note 1)
Flux de trésorerie liés aux :		
Activités opérationnelles		
Perte de la période	(19) \$	(112) \$
Ajustements au titre du rapprochement avec les flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles		
Dotations aux amortissements et aux pertes de valeur	185	196
Gain de change	(118)	(134)
Excédent de la capitalisation des régimes d'avantages du personnel sur la charge de ces régimes	(21)	(2)
Dérivés liés au carburant et autres dérivés	(35)	35
Variation des provisions au titre de la maintenance	19	20
Variation des soldes des éléments du fonds de roulement sans incidence sur la trésorerie	231	257
Autres	10	32
	252	292
Activités de financement		
Produit des emprunts note 5	63	100
Réduction de la dette à long terme et des obligations au titre des contrats de location-financement	(267)	(164)
Autres	(31)	(2)
	(235)	(66)
Activités d'investissement		
Placements à court terme	90	(244)
Achat d'immobilisations corporelles et incorporelles	(62)	(77)
Produit de la vente d'immobilisations	1	-
Produit des opérations de cession-bail	-	20
Réduction de la lettre de crédit d'Aveos	-	23
Autres	(34)	22
	(5)	(256)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	12	(30)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	1 090	1 115
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	1 102 \$	1 085 \$
Paiements d'intérêts en trésorerie	102 \$	73 \$
Paiements d'impôts sur le résultat en trésorerie	- \$	3 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés résumés.

**Notes complémentaires des états financiers consolidés condensés intermédiaires
(non audités)
(en million de dollars canadiens, sauf les montants par action)**

1. BASE D'ÉTABLISSEMENT ET ADOPTION DES IFRS

Les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités ci-joints (les « états financiers ») sont ceux d'Air Canada (la « Société »). Air Canada est constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Son siège social est situé au 7373, boulevard Côte-Vertu Ouest (Saint-Laurent), au Québec. Le terme « Société » s'entend, selon le contexte, d'Air Canada et de l'une ou de plusieurs de ses filiales, y compris Société en commandite Touram (« Vacances Air Canada »). Les présents états financiers tiennent compte aussi de certaines entités locatrices de matériel volant et de moteurs et de sociétés d'avitaillement, qui sont consolidées selon l'interprétation du SIC 12 (SIC 12), « Consolidations des entités ad hoc ».

La Société établit ses états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR), tels qu'ils sont énoncés dans la partie I du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* (le « Manuel de l'ICCA »). En 2010, le Manuel de l'ICCA a été remanié pour y inclure les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (IFRS) et il exige que les entreprises ayant une obligation d'information du public appliquent ces normes pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. La Société a donc commencé à présenter son information conformément à ce référentiel comptable dans les présents états financiers. Dans les présents états financiers, les « PCGR du Canada » s'entendent des PCGR du Canada avant l'adoption des IFRS et les « PCGR » s'entendent des principes généralement reconnus du Canada après l'adoption des IFRS.

Les présents états financiers ont été établis conformément aux IFRS applicables pour l'établissement d'états financiers intermédiaires, notamment IAS 34, « Information financière intermédiaire », et IFRS 1, « Première application des normes internationales d'information financière ». Sauf pour certains choix liés à la transition présentés à la note 3, la Société a appliqué uniformément les mêmes méthodes comptables dans son état de la situation financière d'ouverture en IFRS au 1^{er} janvier 2010 et pour toutes les périodes présentées, comme si ces méthodes avaient toujours été appliquées. La note 3 contient de l'information sur l'incidence du passage aux IFRS sur la situation financière de la Société, sa performance financière et ses flux de trésorerie, y compris la nature et l'effet des principaux changements de méthodes comptables par rapport à celles utilisées dans les états financiers consolidés de la Société au 1^{er} janvier 2010, pour le trimestre clos le 31 mars 2010 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Les méthodes appliquées pour les présents états financiers reposent sur les IFRS publiées et en vigueur au 4 mai 2011, date à laquelle le conseil d'administration a approuvé les états financiers. Les éventuelles modifications apportées aux IFRS après cette date, qui seront appliquées dans les états financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2011, pourraient donner lieu au retraitement des présents états financiers, y compris des ajustements transitoires comptabilisés au moment du basculement aux IFRS.

Conformément aux PCGR, les présents états financiers ne contiennent pas toutes les informations financières que doivent contenir les états financiers annuels et doivent être lus en parallèle avec les états financiers annuels de la Société établis conformément aux PCGR du Canada pour l'exercice clos le 31 décembre 2010. Selon l'opinion de la direction, les états financiers rendent compte de tous les ajustements nécessaires pour donner une image fidèle des résultats de la période intermédiaire présentée. La note 4 présente certaines informations requises dans les états financiers annuels établis conformément aux IFRS qui ne sont pas fournies dans les états financiers annuels de la Société établis selon les PCGR du Canada et qui sont essentielles pour la compréhension des présents états financiers.

La Société connaît généralement une hausse de la demande aux deuxième et troisième trimestres de l'année civile, et une demande réduite au premier trimestre et au quatrième trimestre. Ces variations cycliques de la demande sont essentiellement la conséquence d'un nombre plus élevé de voyageurs d'agrément qui privilégient les mois du printemps et de l'été pour leurs déplacements. La structure de coûts de la Société comporte des coûts fixes substantiels qui ne varient pas de façon notable en fonction de la demande passagers à court terme.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés selon la base du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente et de certains autres actifs financiers et passifs financiers (notamment les instruments dérivés) qui sont évalués à la juste valeur. Les méthodes comptables ayant servi à l'établissement des présents états financiers de la Société sont présentées ci-après. Ces méthodes ont été appliquées uniformément à toutes les périodes présentées, sauf indication du contraire.

A) PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les présents états financiers intègrent les comptes d'Air Canada et ceux de ses filiales. Les filiales sont les entités (y compris les entités ad hoc) qu'Air Canada contrôle parce qu'elle a le pouvoir de diriger leurs politiques financières et opérationnelles. Les soldes et opérations intragroupe ont été éliminés.

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent les participations dans des filiales détenues par des parties externes. La quote-part de l'actif net des filiales attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle est présentée comme une composante des capitaux propres.

Entités ad hoc

La Société a conclu des opérations de location d'appareils avec un certain nombre d'entités ad hoc. Selon l'interprétation SIC 12, « Consolidation des entités ad hoc », la Société contrôle et consolide des entités ad hoc portant sur 39 appareils (47 au 31 décembre 2010).

De concert avec d'autres sociétés aériennes, la Société est partie à des ententes d'avitaillement aux termes desquelles les activités sont exercées par des sociétés d'avitaillement (les « sociétés d'avitaillement ») dans divers grands aéroports canadiens. Les sociétés d'avitaillement sont des entités constituées en vertu de lois fédérales ou provinciales sur les sociétés commerciales dans le but d'acquérir, de financer et de louer des biens servant à l'avitaillement du matériel volant et du matériel au sol. Ces sociétés d'avitaillement fonctionnent selon le principe du recouvrement des coûts. Selon l'interprétation SIC 12, « Consolidation des entités ad hoc », la Société contrôle trois des sociétés d'avitaillement au Canada (trois au 31 décembre 2010).

B) ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES

Pour préparer les états financiers conformément aux PCGR, la direction doit établir des estimations et poser des hypothèses qui influent sur les montants figurant dans les états financiers et les notes complémentaires. Ces estimations et les hypothèses correspondantes reposent sur l'expérience passée ainsi que sur divers autres facteurs jugés raisonnables dans les circonstances, et les résultats de ces estimations constituent le fondement des jugements portés sur les valeurs comptables des actifs et des passifs. Les hypothèses sous-jacentes sont révisées régulièrement. Les résultats réels pourraient être très différents de ces estimations.

Les principales estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers concernent, entre autres, les éléments qui suivent. D'autres informations sont également fournies à la rubrique sur la méthode comptable applicable ou dans la note portant sur l'élément.

- Avantages futurs du personnel
 - Le coût et les charges connexes des régimes de retraite, d'avantages postérieurs à l'emploi et d'avantages complémentaires de retraite sont évalués au moyen de méthodes actuarielles. Les évaluations actuarielles reposent sur des hypothèses eu égard aux taux d'actualisation, au rendement prévu des actifs, à la progression des salaires, aux taux de mortalité et aux augmentations futures des prestations. De plus, en raison de la nature à long terme de ces régimes, ces estimations sont soumises à une incertitude importante.

- Impôts sur le résultat
 - La direction s'appuie sur son jugement et sur des estimations pour déterminer les taux et les montants appropriés d'impôts sur le résultat différé comptabilisés, tenant compte du moment et de la probabilité de leur réalisation. Les impôts réels pourraient être très différents de ces estimations en raison de divers facteurs, notamment des événements qui ne se sont pas encore produits, une évolution des lois de l'impôt ou de l'issue des contrôles fiscaux et appels connexes. L'élimination de ces incertitudes et les impôts définitifs connexes peuvent donner lieu à des ajustements des actifs et passifs d'impôts exigibles et différés de la Société.
- Produits passages
 - La Société évalue régulièrement le passif au titre des produits passages perçus d'avance qui peut donner lieu à la comptabilisation d'ajustements dans les produits. Étant donné la complexité des structures tarifaires, la nature complexe des accords intercompagnies et autres ententes commerciales conclues dans le secteur, l'expérience passée qui porte sur de nombreuses années et d'autres facteurs comme les remboursements, les échanges et les billets non utilisés, certains montants relativement peu significatifs sont comptabilisés dans les produits selon des estimations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations selon les faits et circonstances qui se produisent.
- Période d'amortissement des actifs non courants
 - La Société fait des estimations concernant la durée d'utilité attendue des immobilisations et les valeurs résiduelles attendues des immobilisations en se basant sur la juste valeur courante estimative des immobilisations, des projets concernant le parc aérien de la Société et des flux de trésorerie qu'ils engendrent. Divers facteurs, notamment des modifications des programmes de maintenance, l'évolution de l'utilisation du matériel volant et les fluctuations des prix des appareils neufs et d'occasion pour des modèles identiques ou similaires pourraient donner lieu à des variations, qui pourraient être importantes, de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sont évaluées au moins une fois par année. En général ces ajustements sont comptabilisés avec effet prospectif, par le biais de la dotation aux amortissements.
- Perte de valeur des actifs à long terme
 - La Société effectue un test de dépréciation des actifs en comparant la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à sa valeur recouvrable, qui correspond à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée au moyen d'une analyse des flux de trésorerie actualisés, qui exige que la direction fasse un certain nombre d'estimations, notamment au sujet des plans opérationnels futurs, des taux d'actualisation et des taux de croissance futurs.
- Provisions liées à la maintenance
 - La comptabilisation de provisions liées à la maintenance relativement aux modalités de restitution des appareils exige que la direction fasse des estimations des coûts futurs associés aux travaux de maintenance nécessaires en vertu des modalités de restitution prévues dans les contrats de location et des estimations de l'état futur prévu de l'appareil à la fin du bail. Ces estimations tiennent compte du coût actuel de ces travaux de maintenance, des estimations de l'inflation à propos de ces coûts ainsi que d'hypothèses concernant l'utilisation de l'appareil concerné. Toute différence entre le coût réel de la maintenance et le montant constitué en guise de provision est comptabilisée en charges de maintenance au cours de la période.

C) PRODUITS PASSAGES ET FRET

Les produits passages et fret perçus d'avance sont différés et inclus dans le passif courant. Les produits perçus d'avance comprennent aussi le produit de la vente de billets d'avion à Aéroplan Canada Inc. (« Aéroplan »), société qui assure un programme de fidélisation de la clientèle à Air Canada et qui lui achète des places aux termes du Contrat de participation et de services commerciaux entre Aéroplan et Air Canada (le « CPSC »). Les produits passages et fret sont constatés au moment où les transports correspondants sont assurés, sauf les produits tirés de passes de vol illimités, qui sont constatés linéairement sur la période de validité de la passe de vols considérée. La Société a formé des alliances avec d'autres transporteurs aériens prévoyant une participation au programme de fidélisation, une exploitation à code multiple et la coordination de services portant entre autres sur les réservations, le traitement des bagages et les horaires des vols. Les produits sont répartis selon des formules précisées dans les ententes commerciales et constatés quand les transports sont assurés. Les produits passages comprennent également les produits des services à la clientèle comme la modification de billets, la sélection des places et les excédents de bagages, qui sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont rendus.

D) CONTRATS D'ACHAT DE CAPACITÉ

Air Canada a conclu des contrats d'achat de capacité avec Jazz Aviation S.E.C. (« Jazz ») et avec certains autres transporteurs régionaux, notamment ceux qui exploitent des appareils d'au plus 18 places, dont certains sont dits de « troisième niveau ». En vertu de ces contrats, Air Canada se charge de la commercialisation, de la billetterie et des autres dispositions commerciales liées à ces vols, et elle inscrit les revenus qu'elle en tire dans ses produits passages. Les charges opérationnelles liées à ces contrats d'achat de capacité comprennent les frais d'achat de capacité, qui, aux termes du Contrat d'achat de capacité conclu entre la Société et Jazz (le « CAC de Jazz »), reposent sur des taux fixes et des taux variables (les « taux prévus au CAC ») plus des frais majorés et des coûts refacturés. Les taux prévus au CAC sont établis à intervalles réguliers pour des périodes de trois ans. Les taux sont établis à l'issue de négociations entre les parties et reposent sur les coûts prévus de Jazz pour la période d'application du taux et sur un plan d'exploitation couvrant la période d'application du taux fourni par Air Canada. Les coûts refacturés sont pris en charge par la Société sans majoration, et comprennent la charge de carburacteur, les redevances aéroportuaires et de navigation et les autres frais. Ces charges sont comptabilisées dans la catégorie pertinente des charges opérationnelles.

Se reporter à la note 9 pour des informations sur les charges et les coûts refacturés au titre des contrats d'achat de capacité pour les trimestres clos les 31 mars 2010 et 2011.

E) PROGRAMME DE FIDÉLISATION AÉROPLAN

Air Canada est un partenaire d'Aéroplan, qui offre à certains clients d'Air Canada des milles Aéroplan^{MD} que les clients peuvent échanger contre des primes-voyages et d'autres primes acquises par Aéroplan.

Aux termes du CPSC, Aéroplan achète des places sur les vols d'Air Canada pour s'acquitter de son obligation d'échanger des milles Aéroplan^{MD} contre des primes-voyages. Le produit tiré de la vente de billets à Aéroplan est constaté dans les produits passages payés d'avance. Les produits sont constatés à mesure que les services de transport correspondants sont assurés.

En ce qui concerne les milles Aéroplan^{MD} accumulés par les clients d'Air Canada, Air Canada achète des milles Aéroplan^{MD} à Aéroplan conformément aux conditions du CPSC. Le coût de l'achat de milles Aéroplan^{MD} à Aéroplan est constaté à titre d'incitatif commercial et porté en diminution des produits passages au moment de l'émission des points, soit lorsqu'un vol admissible est offert au client.

F) AUTRES PRODUITS

Les autres produits comprennent les produits tirés de la vente de la portion terrestre de forfaits voyages et de la fourniture de services d'escale et d'autres services connexes au transport aérien. Les produits tirés de forfaits vacances sont constatés à mesure que les services correspondants sont assurés pendant la durée des vacances. Les autres produits tirés des services connexes au transport aérien sont constatés lorsque les ventes sont effectuées aux passagers ou lorsque les services sont rendus.

Sont aussi compris dans les autres produits les revenus tirés de la location ou de la sous-location d'appareils à des tiers. Les revenus tirés de la location ou de la sous-location sont constatés linéairement sur la durée du contrat de location ou de sous-location.

Pour certains contrats de sous-location d'appareils à Jazz, la Société présente les produits tirés de la sous-location en diminution des charges de location avions, car la durée des baux des contrats de sous-location correspond à la durée des baux de la Société. La Société agit à titre de preneur et de bailleur (sous-location) pour ces contrats.

La Société propose certains services à d'anciens apparentés. Ces services sont principalement des services administratifs ayant trait aux technologies de l'information, aux ressources humaines, aux finances et à la comptabilité, aux services de trésorerie et de fiscalité, aux activités immobilières et aux affaires environnementales. Les produits tirés des services administratifs sont constatés à mesure que les services sont rendus. Les produits tirés de la location d'immeubles sont constatés de manière linéaire sur la durée du bail.

G) AVANTAGES DU PERSONNEL

Le coût des prestations de retraite, des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi acquis par les salariés est déterminé de façon actuarielle annuellement au 31 décembre. Le coût est déterminé au moyen de la méthode des unités de crédit projetées, en fonction des taux d'intérêt du marché et des estimations les plus probables de la direction quant au rendement futur des régimes, à la progression des salaires, à l'âge du départ à la retraite et aux coûts de santé. Le rendement attendu des actifs des régimes est établi sur la base des attentes du marché, au début de la période, pour des rendements sur toute la durée de vie de l'obligation correspondante.

Le coût des services passés est comptabilisé immédiatement en résultat à moins que les modifications apportées au régime de retraite soit subordonnées à la condition que l'employé concerné demeure au service de la Société pendant une période donnée (la durée restant à courir jusqu'à ce que les droits à prestations soient acquis). Dans ce cas, le coût des services passés est amorti linéairement sur la durée restant à courir jusqu'à ce que les droits à prestations soient acquis. Les gains et les pertes liés à la liquidation ou à la réduction d'un régime sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle se produit la réduction ou la liquidation.

Les écarts actuariels nets sont comptabilisés immédiatement dans les autres éléments du résultat global, sans reclassement au compte de résultat dans les périodes ultérieures. Le coût des services rendus au cours de la période et l'élément comptabilisé du coût des services passés, s'il en est, sont incorporés au poste Salaires et charges sociales. Le rendement attendu des actifs des régimes et les intérêts sur les obligations au titre des prestations sont présentés en montant net dans le poste Coût financier du passif au titre des avantages du personnel.

Certains régimes de retraite canadiens de la Société sont assujettis à des exigences de financement minimales. L'obligation au titre des exigences de financement minimal est déterminée au moyen de la méthode des exigences de financement minimales projetées, en fonction des estimations les plus probables de la direction quant à la situation de capitalisation des régimes, déterminée selon une méthode actuarielle, des taux d'actualisation du marché et de la progression estimée des salaires. L'obligation au titre des exigences de financement minimal et toute réévaluation ultérieure de cette obligation sont comptabilisées immédiatement dans les autres éléments du résultat global sans reclassement ultérieur au résultat.

Comme l'explique la note 8 afférente aux états financiers consolidés annuels de 2010 de la Société, certains employés de la Société travaillent pour une ancienne partie liée, Aveos Performance aéronautique Inc. (« Aveos »), et cotisent aux régimes de retraite à prestations définies dont la Société est le promoteur. Ils participent en outre à certains régimes d'avantages futurs du personnel de la Société en matière de prévoyance maladie, d'assurance vie et d'assurance invalidité. Les présents états financiers consolidés tiennent compte des actifs et des passifs de tous les régimes dont la Société est le promoteur. La charge de retraite et d'avantages complémentaires est constatée, après déduction des coûts recouverts auprès d'Aveos relativement aux salariés que la Société a détachés par contrat auprès d'Aveos selon une formule convenue. Le recouvrement des coûts entraîne une réduction du coût des prestations de la Société.

H) RÉGIME DE PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES

La Société dispose d'un régime de participation aux bénéfices à l'intention de son personnel. Les charges sont calculées annuellement à partir des résultats de l'ensemble de l'année civile et constatées tout au long de l'exercice à titre de charge salariale fondée sur l'estimation des paiements annuels devant être faits au titre du régime.

I) RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

Certains salariés de la Société participent au régime d'intéressement à long terme d'Air Canada qui prévoit l'attribution d'options sur actions et d'unités d'actions liées au rendement (« UAR »), dont une description est donnée à la note 10 des états financiers consolidés annuels de la Société pour 2010. Les UAR sont des unités d'actions fictives pouvant être échangées, à raison de une pour une, contre des actions d'Air Canada ou l'équivalent en trésorerie, au gré du conseil d'administration. La moitié des options attribuées aux termes de ce régime sont acquises sur quatre ans. L'acquisition des options restantes est tributaire de critères de rendement.

La juste valeur des options sur actions dont l'acquisition est graduelle est déterminée en fonction de différentes durées prévues pour les options qui sont acquises chaque année, chacune d'entre elles étant considérée comme une attribution distincte ayant une date d'acquisition différente, et elle est comptabilisée selon cette base, en tenant compte des estimations concernant les extinctions. La juste valeur associée à l'attribution d'options sur actions à un salarié qui a le droit de prendre sa retraite à la date d'attribution est passée en charges à la date d'attribution. La juste valeur associée à l'attribution d'options sur actions à un salarié qui a le droit de prendre sa retraite au cours du délai d'acquisition des droits est constatée sur la période allant de la date d'attribution jusqu'à la date à laquelle le salarié a le droit de prendre sa retraite. La Société comptabilise une charge de rémunération et un ajustement correspondant au surplus d'apport égal à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués établie au moyen d'un modèle d'évaluation d'options, compte tenu des estimations concernant les extinctions. La charge de rémunération est ajustée pour tenir compte des variations ultérieures des estimations de la direction quant au nombre d'UAR devant être acquises.

Dans le cas des UAR comptabilisées comme instruments dénoués par règlement en capitaux propres, la Société comptabilise linéairement sur la durée de la période d'acquisition établie une charge de rémunération et un ajustement correspondant au surplus d'apport égal à la valeur de marché d'une action ordinaire d'Air Canada à la date de l'attribution, compte tenu des estimations concernant les extinctions. La charge de rémunération est ajustée pour tenir compte des variations ultérieures des estimations de la direction quant au nombre d'UAR devant être acquises. Dans le cas des attributions d'UAR qui sont comptabilisées comme des instruments dénoués par règlement en espèces, la Société comptabilise linéairement sur la période d'acquisition établie une charge de rémunération et un ajustement correspondant aux autres passifs non courants égal à la juste valeur d'une action ordinaire d'Air Canada au moyen d'un modèle d'évaluation d'options à la date de l'attribution, compte tenu des estimations concernant les extinctions. La charge de rémunération est ajustée pour tenir compte des variations ultérieures de la valeur de marché de l'action ordinaire d'Air Canada et des estimations de la direction quant au nombre d'UAR devant être acquises. Se reporter à la note 15 des états financiers consolidés annuels de la Société pour 2010 pour une description des instruments dérivés utilisés par la Société pour couvrir les risques liés aux flux de trésorerie découlant des UAR.

Air Canada a aussi établi un régime d'actionnariat à l'intention des employés. En vertu de ce régime, la Société verse, en contrepartie des montants versés par les salariés, des cotisations établies selon des pourcentages prévus au régime. Les employés doivent demeurer au service de la Société jusqu'au 31 mars de l'année suivante pour acquérir les cotisations de la Société. Ces cotisations sont constatées au titre des Salaires et charges sociales à mesure qu'elles sont acquises.

J) MAINTENANCE ET RÉPARATIONS

Les frais de maintenance et de réparation des appareils loués et des appareils appartenant à la Société sont passés en charges opérationnelles dès qu'ils sont engagés, à l'exception des frais de maintenance et de réparation liés aux modalités de restitution des appareils loués aux termes de contrats de location simple, qui sont comptabilisés sur la durée du contrat de location, et des travaux importants de maintenance des appareils appartenant à la Société et des appareils visés par des contrats de location-financement, qui sont inscrits à l'actif comme il est indiqué à la note 2T ci-dessous.

Les frais de maintenance et de réparation liés aux modalités de restitution des appareils prévues aux contrats de location simple sont comptabilisés sur la durée du bail au montant des obligations de maintenance au titre de la restitution des appareils à la fin du bail prévues par les contrats de location simple conclus par la Société et compensés par des frais de maintenance payées d'avance constatées en actif, sauf dans le cas des contrats de services de maintenance facturés à l'heure ou des recouvrements en vertu de contrats de sous-location d'appareils. La provision est comptabilisée en fonction d'un taux d'actualisation spécifique au passif sur la durée à courir du bail. Les intérêts cumulés sur la provision sont comptabilisés dans les autres charges non opérationnelles. Dans le cas des avions faisant l'objet de contrats de location simple qui sont sous-loués à des tiers, la charge liée à la provision est présentée, déduction faite du montant comptabilisé au titre des remboursements, dans le compte de résultat. La Société comptabilise un remboursement lorsqu'elle a la quasi-certitude de recevoir ce remboursement si elle éteint son obligation. Toute différence entre le coût de maintenance réel et le montant constitué en guise de provision est comptabilisé dans la charge de maintenance pour la période.

K) AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES

Les autres charges opérationnelles comprennent entre autres les frais liés à la location et à l'entretien de bâtiments, aux services d'escorte, aux honoraires et services professionnels, aux repas et à l'hébergement des équipages, à la promotion et à la publicité, aux assurances et aux coûts au sol liés aux forfaits de Vacances Air Canada, et d'autres dépenses. Ces charges sont constatées à mesure qu'elles sont engagées.

L) INSTRUMENTS FINANCIERS

En vertu de sa politique de gestion des risques, la Société n'a recours à des instruments financiers dérivés que pour gérer les risques et non à des fins spéculatives.

Les actifs financiers et les passifs financiers, y compris les dérivés, sont comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier ou du contrat dérivé. Tous les instruments financiers doivent être évalués à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Le risque de crédit propre de la Société et le risque de crédit de la contrepartie sont pris en considération pour déterminer la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers, y compris les instruments dérivés. L'évaluation au cours des périodes ultérieures est fonction du classement des instruments financiers. La Société classe ses actifs financiers dans les catégories : « à la juste valeur par le biais du résultat », « prêts et créances », « détenu jusqu'à l'échéance » ou « disponible à la vente ». Le classement est fonction du but pour lequel l'actif financier a été acquis.

La direction détermine le classement des actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale. Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat sont classés dans les actifs financiers détenus à des fins de transaction. Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement en vue d'être vendu à court terme. Les dérivés sont aussi classés comme détenus à des fins de transaction sauf s'ils sont désignés comme couvertures. Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, que l'entité a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Les actifs financiers disponibles à la vente sont les actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente ou ne sont classés dans aucune autre catégorie. Dans le cas des instruments financiers classés autrement que comme détenus à des fins de transaction, les coûts de transaction sont ajoutés à la juste valeur initiale de l'instrument financier correspondant. Les actifs financiers et les passifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont constatées dans les produits (charges) non opérationnels. Les actifs financiers classés comme détenus jusqu'à l'échéance, les prêts et les créances et les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti calculé selon la méthode des taux d'intérêt effectifs.

La Société a recours aux instruments dérivés liés aux taux d'intérêt, au change et au prix du carburant ainsi qu'à des contrats à terme sur actions pour réduire les risques auxquels l'exposent ces éléments. Les instruments dérivés sont inscrits à l'état consolidé de la situation financière à la juste valeur, y compris les dérivés incorporés dans des contrats financiers ou non financiers. Les variations de la juste valeur des instruments dérivés sont constatées dans les produits (charges) non opérationnels, sauf pour les dérivés liés au carburant qui sont désignés comme éléments de couverture efficaces de flux de trésorerie, comme il est décrit plus amplement ici. Ces contrats sont inscrits à l'état consolidé de la situation financière à la juste valeur au titre des charges payées d'avance et autres actifs courants, des dépôts et autres actifs, des dettes fournisseurs et charges à payer ou des autres passifs non courants, selon les modalités prévues aux contrats. Tous les flux de trésorerie associés à l'achat et à la vente de dérivés sont classés comme des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles dans le tableau consolidé des flux de trésorerie.

La Société a établi la classification suivante :

- La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme sont classés comme étant détenus à des fins de transaction, et toute variation de la juste valeur pendant la période est comptabilisée par le biais des produits d'intérêts dans le compte consolidé de résultat.
- Les liquidités soumises à des restrictions sont classées comme étant détenues à des fins de transaction, et toute variation de la juste valeur pendant la période est comptabilisée par le biais des produits d'intérêts dans le compte consolidé de résultat.
- Les dépôts liés au matériel volant et les autres dépôts sont classés comme des placements détenus jusqu'à l'échéance et sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits d'intérêts sont inscrits au compte consolidé de résultat, le cas échéant.
- Les créances clients sont classées comme des prêts et créances, et elles sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits d'intérêts sont inscrits au compte consolidé de résultat, le cas échéant.
- Les dettes fournisseurs, les facilités de crédit et les emprunts bancaires sont classés comme autres passifs financiers et ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges d'intérêts sont inscrites au compte consolidé de résultat, le cas échéant.
- Les placements dans des instruments de capitaux propres sont comptabilisés comme actifs financiers disponibles à la vente dans les dépôts et autres actifs; les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur et les gains ou les pertes connexes sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Dérivés liés au carburant

Avant d'abandonner la comptabilité de couverture pour tous les dérivés liés au carburant au troisième trimestre de 2009, comme il est indiqué ci-dessous, la Société désignait certains dérivés liés au carburant comme éléments de couverture de flux de trésorerie. Dans une relation de couverture de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de la juste valeur du dérivé de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, alors que la partie inefficace est prise en compte dans les produits (charges) non opérationnels. La partie efficace des gains et des pertes, auparavant constatée dans le cumul des autres éléments du résultat global, est comptabilisée dans la charge de carburant lorsque l'opération de couverture qui avait été prévue a lieu.

La comptabilité de couverture cesse si le dérivé n'est plus une couverture efficace, si le dérivé est dénoué ou vendu, ou encore au moment de la vente ou du dénouement anticipé de l'élément couvert. Les montants qui étaient antérieurement comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés dans la charge de carburant des exercices au cours desquels l'opération de couverture qui avait été prévue a lieu. Se reporter à la note 8 pour des informations sur l'incidence des dérivés liés au carburant pendant l'exercice.

À la suite d'une analyse approfondie des coûts et des avantages propres à l'application de la comptabilité de couverture des flux de trésorerie, la Société a choisi de cesser d'appliquer la comptabilité de couverture à tous les instruments ou contrats de dérivés liés au carburant à compter du troisième trimestre de 2009. Elle continue de comptabiliser les instruments dérivés à la juste valeur à chacune des périodes et les variations de la juste valeur réalisées et non réalisées sont comptabilisées immédiatement en résultat sous les produits (charges) non opérationnels. Les montants différés inscrits au cumul des autres éléments du résultat global pour les dérivés qui étaient auparavant désignés selon la comptabilité de couverture ont été imputés à la charge de carburant de la période au cours de laquelle l'opération de couverture qui avait été prévue a lieu. Au 31 décembre 2010, le cumul des autres éléments du résultat étendu ne présente aucun solde pour des contrats de couverture liés au carburant.

M) CONVERSION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours du change en vigueur à la date de l'état consolidé de la situation financière. Les actifs et les passifs non monétaires ainsi que les produits et les charges découlant d'opérations libellées en monnaies étrangères sont convertis au taux de change historique ou moyen de la période, selon le cas. L'ajustement des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaie étrangères, qui découle des fluctuations du change après leur conversion en dollars canadiens, est classé dans le gain (la perte) de change.

N) IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôts pour la période comprend les impôts sur le résultat exigibles et différés. Les impôts sur le résultat sont inscrits au compte consolidé de résultat, sauf s'ils se rattachent à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou inscrits directement aux capitaux propres. Ils sont alors déduits de ces éléments.

La charge d'impôts sur le résultat exigible est calculée selon les lois de l'impôt adoptées ou quasi-adoptées à la date de clôture dans les territoires dans lesquels la Société et ses filiales exercent leurs activités et dégagent un résultat imposable. La direction évalue régulièrement les positions adoptées dans les déclarations fiscales relativement aux situations dans lesquelles les règlements fiscaux sont sujets à interprétation. Elle établit des provisions s'il y a lieu à la lumière des montants qu'elle prévoit devoir payer aux autorités fiscales.

L'impôt différé est comptabilisé, selon la méthode du passif fiscal, en fonction des différences temporelles entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables dans les états financiers consolidés. Cependant, les passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés s'ils découlent de la comptabilisation initiale du goodwill; l'impôt sur le résultat différé n'est pas comptabilisé s'il résulte de la comptabilisation initiale d'autres actifs et passifs liés à une transaction (autre qu'un regroupement d'entreprises) qui n'a, au moment de l'opération, d'incidence ni sur le résultat comptable ni sur le résultat imposable. L'impôt sur le résultat différé est évalué aux taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information et dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif d'impôt différé est réalisé ou le passif d'impôt différé réglé. Un actif d'impôt différé est comptabilisé seulement dans la mesure où il est probable que la Société disposera de bénéfices imposables futurs auxquels les différences temporelles pourront être imputées.

O) RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires d'Air Canada par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Les actions détenues en fiducie pour les paiements fondés sur des actions à des salariés sont traitées comme des actions autodétenues et retranchées du nombre d'actions de base en circulation dans le calcul du résultat de base par action.

Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour tenir compte des actions ordinaires pouvant avoir un effet dilutif. Les actions ordinaires de la Société qui peuvent avoir un effet dilutif comprennent les options sur actions, certaines unités d'actions liées au rendement attribuées aux employés, les bons de souscription, ainsi que les actions détenues en fiducie aux fins de paiements fondés sur des actions à des employés. Le nombre d'actions inclus eu égard aux options, aux unités d'actions liées au rendement et aux bons de souscription est calculé au moyen de la méthode du rachat d'actions sauf si leur effet est antidilutif. Selon cette méthode, le produit de l'exercice de tels instruments est censé servir à l'achat d'actions à droit de vote catégorie B au cours moyen du marché pour la période, la différence entre le nombre d'actions et le nombre d'actions censées avoir été achetées étant incluse dans le calcul.

P) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des placements ayant des échéances initiales d'au plus trois mois. Les placements, constitués d'acceptations bancaires et de billets à escompte bancaires, peuvent être rapidement convertis en espèces et ont, à la date d'achat, une échéance d'au plus d'au trois mois.

Q) PLACEMENTS À COURT TERME

Les placements à court terme, constitués d'acceptations bancaires et de billets à escompte bancaires, ont des échéances initiales de plus de trois mois et d'au plus un an.

R) LIQUIDITÉS SOUMISES À RESTRICTIONS

La Société a comptabilisé sous l'actif courant des liquidités soumises à restrictions, qui représentent les fonds détenus en fiducie par Vacances Air Canada en conformité avec les prescriptions réglementaires régissant les produits passages payés d'avance comptabilisés sous le passif courant relativement à certaines activités liées aux voyages.

Les liquidités soumises à restrictions échéant à plus d'un an à compter de la date du bilan sont intégrées aux dépôts et autres actifs et ont trait à des fonds déposés auprès de diverses institutions financières comme garanties de lettres de crédit et autres éléments.

S) STOCKS DE CARBURANT AVIONS ET DE RECHANGES ET FOURNITURES

Les stocks de carburant avions et de rechanges et fournitures, à l'exception des articles durables, sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé suivant la méthode du coût moyen pondéré.

T) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Conformément à IFRS 1, la Société a choisi d'évaluer son matériel volant et ses réacteurs de rechange à la date du passage aux IFRS, le 1^{er} janvier 2010, à leur juste valeur, et d'utiliser cette juste valeur comme coût présumé. Après le passage aux IFRS, les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon le modèle du coût. La Société ne réévalue pas les immobilisations corporelles. Les immobilisations corporelles au titre de contrats de location-financement et les obligations locatives futures sont comptabilisées initialement à un montant égal au moins élevé de la juste valeur des immobilisations corporelles et de la valeur actualisée des paiements de loyer.

La Société répartit initialement le montant comptabilisé à l'égard d'une pièce d'immobilisation corporelle entre ses composantes importantes et amortit chaque composante de façon distincte. Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation estimative, à concurrence de leur valeur résiduelle estimative. Le matériel volant et l'équipement de vol sont décomposés en cellules, réacteurs et matériel de cabine et modifications. La période d'amortissement des cellules et des réacteurs est de 20 à 25 ans et leur valeur résiduelle estimative, de 10 % à 20 %. Les frais de reconfiguration des appareils sont amortis sur la période la moins longue entre cinq ans et la durée d'utilité restante de l'appareil. Les réacteurs de rechange et pièces connexes (les « articles durables ») sont amortis sur la durée moyenne d'utilisation restante des appareils auxquels ils correspondent et leur valeur résiduelle estimative est de 10 % à 20 %. Les améliorations apportées aux cabines et les modifications apportées aux appareils loués en vertu de contrats de location simple sont amorties sur la durée du contrat de location. Les frais de contrôle de maintenance des cellules et des réacteurs, y compris le coût des pièces de rechange et de la main-d'œuvre, sont incorporés au coût de l'actif et amortis sur la durée d'utilité moyenne prévue entre les périodes de contrôle de maintenance. Les contrôles de maintenance sont d'ordinaire des inspections plus poussées et des travaux d'entretien plus complexes des appareils. Tous les travaux de maintenance effectués sur des appareils du parc aérien en vertu de contrats prévoyant une facturation à l'heure de vol sont imputés aux charges opérationnelles dans le compte de résultat à mesure que les frais sont engagés.

Les bâtiments et les améliorations locatives apportées aux bâtiments sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité jusqu'à concurrence de 50 ans, ou sur la durée du bail foncier si elle est plus courte. Les améliorations locatives sont amorties sur la durée du bail, à concurrence de cinq ans. Le matériel au sol et les autres équipements sont amortis sur 3 à 25 ans.

Les valeurs résiduelles sont réexaminées tous les ans par rapport aux valeurs de marché en vigueur pour des immobilisations dont la durée de vie est équivalente et les taux d'amortissement sont ajustés en conséquence sur une base prospective. Le montant des gains et des pertes résultant de la sortie d'une immobilisation corporelle est déterminé par la comparaison du produit de la sortie avec la valeur comptable de l'immobilisation corporelle et il est comptabilisé dans les gains et pertes non opérationnels, au compte consolidé de résultat.

U) INTÉRÊTS INCORPORÉS

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en résultat à mesure qu'ils sont engagés, à l'exception des intérêts directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qui exige une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé ou vendu, auquel cas ils sont incorporés dans le coût de l'actif. L'incorporation des coûts d'emprunt débute lorsque sont engagés les dépenses relativement à l'actif et les coûts d'emprunt et que sont en cours les activités visant à préparer l'actif préalablement à son utilisation. Les coûts d'emprunt sont incorporés jusqu'à la date où le projet est achevé et peut être utilisé.

Dans la mesure où des fonds sont empruntés spécifiquement en vue de l'obtention d'un actif qualifié, le montant des coûts d'emprunt incorporables est déterminé aux coûts d'emprunt réels engagés sur cet emprunt au cours de la période, diminués de tout produit obtenu du placement temporaire de ces fonds empruntés. Dans la mesure où des fonds sont empruntés de façon générale et utilisés en vue de l'obtention d'un actif qualifié, le montant des coûts d'emprunt incorporables est déterminé en appliquant un taux de capitalisation aux dépenses relatives à cet actif. Ce taux de capitalisation doit être la moyenne pondérée des coûts d'emprunt applicables aux emprunts de la Société en cours au titre de la période, autres que les emprunts contractés spécifiquement dans le but d'obtenir l'actif concerné.

V) CONTRATS DE LOCATION

Les contrats de location sont classés comme des contrats de location-financement lorsque 'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Tous les autres contrats de location sont classés en tant que contrats de location simple. Les gains et les pertes sur les opérations de cession-bail sont comptabilisés immédiatement au compte de résultat lorsqu'il est clair que les opérations sont effectuées à la juste valeur. Si le prix de vente est inférieur à la juste valeur, toute perte doit être comptabilisée immédiatement; en revanche, si la perte est compensée par des paiements futurs inférieurs au prix du marché, elle doit être différée et amortie proportionnellement au paiement au titre de la location sur la période pendant laquelle il est prévu d'utiliser l'actif. Les gains découlant de la vente d'un actif dans le cas d'une opération de cession-bail sont différés et comptabilisés en produits d'intérêts au cours de la période de location.

W) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont initialement comptabilisées au coût. Les immobilisations incorporelles dont la durée de vie est indéfinie ne sont pas amorties, tandis que les immobilisations incorporelles à durée de vie limitée sont amorties linéairement sur toute leur durée d'utilité estimative jusqu'à épuisement.

	Durée d'utilité estimative
Droits relatifs à des désignations et créneaux aéroportuaires internationaux	Indéfinie
Marques de commerce	Indéfinie
Immobilisations incorporelles liées à des contrats ou à des clients	10 ans
Immobilisations incorporelles d'ordre technologique	5 ans

Les dépenses de développement qui sont directement attribuables à la conception et à l'essai de produits logiciels identifiables sont comptabilisées comme des immobilisations incorporelles d'ordre technologique si certains critères, notamment la faisabilité technique ainsi que l'intention et la capacité de développer et d'utiliser la technologie pour produire des avantages économiques futurs probables, sont réunis. Autrement, elles sont passées en charges à mesure qu'elles sont engagées. Les frais directement attribuables qui sont incorporés au coût des immobilisations incorporelles d'ordre technologique comprennent le coût de la main-d'œuvre affectée au développement des logiciels ainsi que la tranche appropriée des frais généraux pertinents.

X) GOODWILL

Le goodwill représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur de la quote-part des actifs identifiables nets de l'entreprise acquise qui revient à la Société à la date d'acquisition. Le goodwill est soumis annuellement à un test de dépréciation et comptabilisé au coût minoré des pertes de valeur cumulées. Les pertes de valeur de l'écart d'acquisition ne sont pas reprises. Le test de dépréciation du goodwill est effectué au niveau du secteur opérationnel.

Y) DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les actifs à long terme englobent les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles à durée indéfinie et à durée limitée ainsi que le goodwill. Les actifs ayant une durée d'utilité indéfinie, y compris le goodwill, sont soumis à un test de dépréciation une fois par année ou lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Lorsqu'un événement ou un changement de situation indique que la valeur comptable d'actifs à long terme pourrait ne pas être recouvrable, on en teste la dépréciation éventuelle en comparant la valeur comptable de l'actif ou du groupe d'actifs à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Pour les besoins des tests de dépréciation, les immobilisations corporelles sont regroupées aux plus bas niveau de regroupement pour lequel les flux de trésorerie identifiables sont indépendants des flux de trésorerie d'autres actifs et passifs (unités génératrices de trésorerie ou UGT). La direction a déterminé que le niveau approprié pour l'évaluation des pertes de valeur est aux niveaux des parcs aériens nord-américain et international, pour le matériel volant et les immobilisations connexes inhérents au parc en exploitation. Les appareils remisés qui ne sont pas exploités et les appareils loués ou sous-loués à des tiers sont soumis à un test de dépréciation au niveau de l'immobilisation. La valeur d'utilité est calculée au moyen d'une analyse des flux de trésorerie actualisés. Le montant comptabilisé en perte de valeur correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable.

Les actifs à long terme, sauf le goodwill, qui ont subi une perte de valeur sont évalués à chaque date de présentation de l'information financière afin de déterminer s'il y a reprise possible de la perte de valeur.

Z) ACTIFS NON COURANTS (OU GROUPES D'ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS) DESTINÉS À LA VENTE

Les actifs non courants (ou les groupes destinés à être cédés) sont classés comme des actifs détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une transaction de vente et si une vente est hautement probable. Ils sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

AA) PROVISIONS

La Société comptabilise des provisions lorsqu'elle a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et qu'une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée. Si l'effet est important, les flux de trésorerie attendus sont actualisés par application d'un taux qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque les flux de trésorerie attendus sont actualisés, l'augmentation de la provision découlant du passage du temps est comptabilisée comme charge d'intérêts dans les autres charges non opérationnelles.

Provisions liées à la mise hors service d'immobilisations

La Société comptabilise un actif et la provision correspondante relativement aux coûts associés à la mise hors service d'une immobilisation corporelle lorsqu'elle a une obligation juridique ou implicite de mettre hors service cette immobilisation. Le montant comptabilisé en provision doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle pour chaque période de présentation de l'information financière. Les coûts de mise hors service de l'immobilisation sont comptabilisés dans la valeur comptable de l'immobilisation corporelle puis amortis sur sa durée d'utilité estimative. Aux périodes suivantes, la provision liée à la mise hors service d'immobilisations est ajustée pour tenir compte du passage du temps en portant un crédit aux autres charges non opérationnelles. Les variations des flux de trésorerie sous-jacents découlant de variations du taux d'actualisation ou de modifications de l'estimation des dépenses nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle, donnent lieu à un ajustement de la provision liée à la mise hors service d'immobilisations et à l'immobilisation correspondante.

BB) VERSEMENTS AU TITRE DES LOCATIONS AVIONS SUPÉRIEURS OU INFÉRIEURS AUX FRAIS DE LOCATION

Le total des loyers au titre des contrats de location simple d'appareils pour la durée du bail est passé en charges opérationnelles selon la méthode de l'amortissement linéaire. Sont compris dans les dépôts et autres actifs ainsi que les autres passifs non courants, les écarts entre les charges de location avions linéaires et les versements prévus par les contrats de locations.

CC) TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les transactions entre parties liées hors du cours normal de l'activité sont évaluées à leur valeur d'échange lorsque la modification des droits de propriété liés à l'élément transféré est réelle et que la valeur d'échange est étayée par une preuve indépendante. Les transactions entre parties liées dans le cours normal de l'activité sont évaluées à la valeur d'échange.

DD) INFORMATIONS SECTORIELLES

Les informations à fournir sur les secteurs opérationnels sont fondées sur les informations contenues dans les rapports destinés au principal décideur opérationnel. Pour la Société, le principal décideur opérationnel, à qui il incombe d'affecter les ressources et d'évaluer la performance des activités, est le chef de la direction. Air Canada est gérée comme un seul secteur opérationnel et s'appuie sur la méthode utilisée à l'interne pour établir l'information financière requise aux fins de la prise de décisions opérationnelles.

EE) NORMES COMPTABLES PUBLIÉES, MAIS QUI NE SONT PAS ENCORE APPLIQUÉES

Suit un aperçu de la modification de normes comptables que la Société sera tenue d'appliquer au cours des exercices à venir :

IFRS 9, « Instruments financiers », établit de nouvelles exigences pour le classement et l'évaluation des actifs financiers. La norme IFRS 9 exige que tous les actifs financiers comptabilisés qui sont compris dans le champ d'application d'IAS 39, « Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation » soient évalués par la suite au coût amorti ou à la juste valeur. Plus précisément, les placements en titres de créance qui sont détenus dans un modèle économique où l'objectif est de détenir des actifs en vue de recevoir des flux de trésorerie contractuels et pour lesquels les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal impayé, sont généralement évalués au coût amorti à la fin des périodes comptables ultérieures.

IFRS 9 s'appliquera aux états financiers des périodes annuelles à compter du 1^{er} janvier 2013 et peut être adoptée de façon anticipée. La Société continue d'évaluer l'incidence d'IFRS 9 sur son compte consolidé de résultat et son état consolidé de la situation financière.

3. PASSAGE AUX IFRS

La Société a présenté des états financiers consolidés établis selon les PCGR du Canada pour toutes les périodes trimestrielles et annuelles jusqu'au 31 décembre 2010, inclusivement. Les présents états financiers sont préparés conformément à IAS 34, « Information financière intermédiaire ».

La Société a donc préparé les présents états financiers conformément aux IFRS s'appliquant aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2011 et les principales méthodes comptables visant à répondre à ces exigences sont présentées à la note 2. Pour établir les présents états financiers, la Société est partie d'un état consolidé de la situation financière d'ouverture au 1^{er} janvier 2010, date à laquelle la Société a commencé à appliquer les IFRS, et elle a modifié ses méthodes comptables et effectué les autres ajustements exigés par IFRS 1, « Première application des normes internationales d'information financière » (IFRS 1), pour les nouveaux adoptants des IFRS. La présente note explique les principaux ajustements effectués par la Société pour le passage en IFRS de son état consolidé de la situation financière en PCGR du Canada à la date du passage, soit le 1^{er} janvier 2010, et de ses états financiers en PCGR du Canada pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 et le trimestre clos le 31 mars 2010, qui ont déjà été publiés.

Pour préparer les présents états financiers conformément à IFRS 1, la Société a appliqué les exceptions obligatoires et s'est prévaluée de certaines exemptions facultatives concernant l'application rétrospective complète des IFRS.

Exemptions et exceptions appliquées

IFRS 1 permet aux nouveaux adoptants de se prévaloir de certaines exemptions aux exigences générales contenues dans les IFRS. La Société a choisi de se prévaloir des exemptions facultatives qui suivent concernant l'application rétrospective complète :

- Regroupements d'entreprises
 - La Société a choisi de ne pas appliquer IFRS 3 (dans sa version modifiée en 2008) rétrospectivement aux regroupements d'entreprises ayant eu lieu avant le 1^{er} janvier 2010, date du passage aux IFRS.
- Juste valeur ou réévaluation au coût présumé
 - La Société a choisi d'évaluer les appareils et les réacteurs qui lui appartiennent et ceux qui sont visés par des contrats de location-financement à la juste valeur au 1^{er} janvier 2010 et d'utiliser cette juste valeur comme coût présumé à cette date. Selon les PCGR du Canada, la Société a appliqué la comptabilité « nouveau départ » le 30 septembre 2004. En conséquence, tous les actifs et les passifs consolidés d'Air Canada ont été présentés à leurs justes valeurs, sauf pour ce qui est des impôts futurs. Comme l'autorise IFRS 1, la Société a choisi d'utiliser ces justes valeurs comme coût présumé pour les IFRS à compter de la date de la réévaluation, sauf pour les éléments suivants : i) les appareils et les réacteurs lui appartenant ou visés par des contrats de location-financement, qui sont évalués à la juste valeur au 1^{er} janvier 2010, comme il est indiqué ci-dessus, et ii) les immobilisations incorporelles et le goodwill (écart d'acquisition) qui sont, dans ce cas, évalués au coût historique, sans tenir compte de l'application des justes valeurs au nouveau départ. Se reporter à la rubrique « Comptabilité nouveau départ » ci-dessous pour de plus amples informations.
- Avantages du personnel
 - La Société a choisi de comptabiliser le cumul des gains et des pertes actuariels des régimes de retraite et avantages complémentaires au 1^{er} janvier 2010 directement dans le déficit.
- Coûts d'emprunt
 - La Société a appliqué la norme IAS 23R aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2010, date du passage aux IFRS. Selon les PCGR du Canada, la Société avait pour méthode comptable de capitaliser les intérêts. La Société n'a donc pas repris les coûts d'emprunts capitalisés antérieurement qui ont été comptabilisés selon les PCGR du Canada.

Rapprochements

Les tableaux qui suivent et les notes explicatives annexes présentent un rapprochement des différences entre les PCGR du Canada et les IFRS montrant l'incidence du changement de référentiel comptable sur les capitaux propres, la situation financière et les flux de trésorerie de la Société.

Rapprochement des capitaux propres présentés au 1^{er} janvier 2010, au 31 mars 2010 et au 31 décembre 2010

(en millions de dollars canadiens)		31 décembre 2010	31 mars 2010	1 ^{er} janvier 2010
Participations ne donnant pas le contrôle				
Solde selon les PCGR du Canada		- \$	- \$	- \$
Reclassement des participations ne donnant pas le contrôle en capitaux propres	note i	169	171	201
Consolidation des entités ad hoc	note i	(23)	(24)	(53)
Participations ne donnant pas le contrôle selon les IFRS		146	147	148
Capital social				
Solde selon les PCGR du Canada		534	532	532
Reclassement de l'ajustement au titre de la comptabilité « nouveau départ » de 2004 depuis le déficit	note v	312	312	312
Capital social selon les IFRS		846	844	844
Surplus d'apport				
Solde selon les PCGR du Canada		1 826	1 825	1 825
Reclassement des transactions entre parties liées au déficit	note v	(1 747)	(1 747)	(1 747)
Reclassement des bons de souscription au déficit	note v	(25)	(25)	(25)
Surplus d'apport selon les IFRS		54	53	53
Déficit				
Solde selon les PCGR du Canada		(620)	(812)	(727)
Ajustement au titre des impôts différés	note v	49	(18)	-
Ajustements au titre de la juste valeur et de la consolidation des appareils	notes i et iii	(338)	(276)	(295)
Comptabilisation des gains différés sur les opérations de vente et de cession-bail	note iv	62	67	69
Prestations de retraite et autres avantages futurs du personnel	note ii	(2 877)	(2 800)	(2 777)
Gains des régimes à prestations définies	note ii	580	64	-
Ajustement des immobilisations incorporelles et du goodwill	note v	(230)	(234)	(236)
Comptabilisation de provisions supplémentaires	note vi	(420)	(382)	(375)
Reclassement de l'ajustement lié à la comptabilité « nouveau départ » de 2004 au capital social	note v	(312)	(312)	(312)
Reclassement des transactions entre parties liées et des bons de souscription depuis le surplus d'apport	note v	1 772	1 772	1 772
Déficit selon les IFRS		(2 334)	(2 931)	(2 881)
Cumul des autres éléments du résultat global				
Solde selon les PCGR du Canada		-	(126)	(184)
Cumul des autres éléments du résultat global selon les IFRS		-	(126)	(184)
Total du déficit et du cumul des autres éléments du résultat global selon les IFRS		(2 334)	(3 057)	(3 065)
Total des capitaux propres selon les IFRS		(1 288) \$	(2 013) \$	(2 020) \$

Rapprochement du compte consolidé de résultat pour le trimestre clos le 31 mars 2010

(en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)	Trimestre clos le 31 mars 2010		
	PCGR du Canada	Ajustement	IFRS
Produits opérationnels			
Passages	2 095 \$	\$	2 095 \$
Fret	104		104
Autres	320		320
Total des produits	2 519	-	2 519
Charges opérationnelles			
Carburant avions	619		619
Salaires et charges sociales	note ii	4	474
Redevances aéroportuaires et de navigation			226
Contrats d'achat de capacité			235
Dotations aux amortissements et aux pertes de valeur	notes iii et v	20	196
Maintenance avions	notes iii et vi	(16)	186
Frais de vente et de distribution			142
Restauration et fournitures			74
Communications et technologies de l'information			49
Locations avions	note iv	2	90
Autres			364
Total des charges opérationnelles	2 645	10	2 655
Perte opérationnelle	(126)	(10)	(136)
Produits (charges) non opérationnels			
Gain de change	notes i et vi	23	123
Produits d'intérêts			2
Charges d'intérêts	note i	(5)	(83)
Coût financier net du passif au titre des avantages du personnel	note ii	(19)	(19)
Gain sur les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur			2
Autres	note vi	(1)	(2)
			23
Perte avant les éléments suivants	(101)	(12)	(113)
Participations ne donnant pas le contrôle	note i	3	-
Économie d'impôts			
Exigible			1
Différé	note v	(18)	-
Perte de la période	(85) \$	(27) \$	(112) \$

Rapprochement de l'état consolidé du résultat global pour le trimestre clos le 31 mars 2010

(en millions de dollars canadiens)	Trimestre clos le 31 mars 2010		
	PCGR du Canada	Ajustement	IFRS
Résultat global			
Perte de la période	(85) \$	(27) \$	(112) \$
Autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts :			
Gain net sur le passif au titre des prestations	-	64	64
Reclassement des pertes nettes réalisées sur les dérivés liés au carburant en résultat	58		58
	58	64	122
Total du résultat global	(27) \$	37 \$	10 \$

Rapprochement du compte consolidé de résultat pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)	Exercice clos le 31 décembre 2010		
	PCGR du Canada	Ajustement	IFRS
Produits opérationnels			
Passages	9 427 \$	\$	9 427 \$
Fret	466		466
Autres	893		893
Total des produits	10 786	-	10 786
Charges opérationnelles			
Carburant avions	2 652		2 652
Salaires et charges sociales note ii	1 885	28	1 913
Redevances aéroportuaires et de navigation	961		961
Contrats d'achat de capacité	971		971
Dotations aux amortissements et aux pertes de valeur notes iii et v	679	122	801
Maintenance avions notes iii et vi	682	(28)	654
Frais de vente et de distribution	581		581
Restauration et fournitures	279		279
Communications et technologies de l'information	195		195
Locations avions note iv	346	7	353
Autres	1 194	-	1 194
Total des charges opérationnelles	10 425	129	10 554
Résultat opérationnel avant l'élément ci-dessous	361	(129)	232
Ajustement de la provision pour enquêtes sur le fret, montant net	46		46
Résultat opérationnel	407	(129)	278
Produits (charges) non opérationnels			
Gain de change notes i, ii et vi	145	39	184
Produits d'intérêts	19		19
Charges d'intérêts note i	(378)	(19)	(397)
Coût financier net du passif au titre des avantages du personnel note ii	-	(75)	(75)
Intérêts inscrits à l'actif	1		1
Perte sur immobilisations note iii	(7)	6	(1)
Perte sur instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	(3)		(3)
Autres note vi	(20)	(11)	(31)
	(243)	(60)	(303)
Résultat avant les éléments suivants	164	(189)	(25)
Participations ne donnant pas le contrôle note i	(9)	9	-
Économie (charge) d'impôts sur le résultat			
Exigible	4		4
Différée note v	(52)	49	(3)
Résultat net de l'exercice	107 \$	(131) \$	(24) \$

Rapprochement de l'état consolidé du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

(en millions de dollars canadiens)	Exercice clos le 31 décembre 2010		
	PCGR du Canada	Ajustement	IFRS
Résultat global			
Résultat net de l'exercice	107 \$	(131) \$	(24) \$
Autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts :			
Gain net sur les obligations au titre des prestations note ii	-	580	580
Reclassement au résultat des pertes nettes réalisées sur les dérivés liés au carburant	184		184
	184	580	764
Total du résultat global	291 \$	449 \$	740 \$

Explication des ajustements effectués pour présenter les capitaux propres établis selon les PCGR du Canada en capitaux propres établis en IFRS au 1^{er} janvier 2010
i) Périmètre de consolidation
Différences entre les méthodes comptables

Selon les PCGR du Canada, la consolidation est fondée sur un modèle de participation financière donnant le contrôle. Dans le cas des entités à détenteurs de droits variables, la consolidation est fondée sur une analyse du principal bénéficiaire. Dans le cas des entités à détenteurs de droits non variables, la consolidation est fondée sur le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité de façon continue afin d'obtenir des avantages de ses activités, ce qui entraîne l'exposition aux risques connexes. Les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées initialement comme la quote-part des actionnaires sans contrôle du coût historique de l'actif net de la filiale. Les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées hors passif et hors capitaux propres au bilan, et en diminution du résultat net dans l'état des résultats.

Selon les IFRS, la consolidation est fondée sur le modèle du contrôle, le contrôle étant le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Ce modèle de contrôle s'applique également aux participations dans des entités ad hoc.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont initialement évaluées, soit à la juste valeur revenant aux actionnaires sans contrôle, soit à la part proportionnelle des actionnaires sans contrôle dans l'actif net identifiable des filiales. Aux périodes ultérieures, elles sont évaluées à la part proportionnelle des actionnaires sans contrôle des capitaux propres de la filiale. Les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées au bilan consolidé dans les capitaux propres, mais dans un poste distinct des capitaux propres des propriétaires de la société mère et du résultat net et du résultat global attribuable aux propriétaires de la société mère et aux actionnaires sans contrôle.

Incidence

Certaines entités ad hoc qui n'étaient pas consolidées selon les PCGR du Canada, la Société ayant déterminé qu'elle n'était pas le bénéficiaire principal, seront incluses dans le périmètre de consolidation selon les IFRS compte tenu des jugements exercés. Il s'agit d'entités de location d'avions visant sept A319, six A340 et huit A330 d'Airbus.

L'incidence de cette modification est résumée ci-dessous :

- État consolidé de la situation financière
 - Cet ajustement a donné lieu à un accroissement des immobilisations corporelles de 212 \$ (selon la juste valeur du matériel volant au 1^{er} janvier 2010; ce montant a été pris en compte dans l'incidence d'IFRS 1 sur les immobilisations corporelles, dont il est plus amplement question ci-après), à une augmentation de la dette à long terme de 259 \$, à une diminution des participations ne donnant pas le contrôle de 53 \$ et à la comptabilisation d'un crédit de 6 \$ au déficit. La dette supplémentaire consolidée dans les entités ad hoc a trait à un emprunt de tiers dans des entités ad hoc de location d'appareils assorti d'un taux d'intérêt effectif moyen pondéré d'environ 8 %.
 - Des participations ne donnant pas le contrôle de 201 \$ au 1^{er} janvier 2010, montant déterminé selon les PCGR du Canada, ont été reclassées en capitaux propres.
- Compte consolidé de résultat
 - Les charges d'intérêt ont augmenté de 5 \$ pour le trimestre clos le 31 mars 2010 et de 19 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 en raison de la dette consolidée des entités ad hoc qui augmente à un taux moyen d'intérêt effectif d'environ 8 % par année.
 - La quote-part du résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle, après ajustement, est reclassée au résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans le compte consolidé de résultat.
 - Les gains de change établis selon les PCGR du Canada ont augmenté de 11 \$ pour le trimestre clos le 31 mars 2010 et de 15 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, la dette à long terme supplémentaire étant libellée en dollars américains.
 - Se reporter à la rubrique sur les immobilisations corporelles ci-dessous pour une analyse des modifications de l'amortissement.

ii) Avantages du personnel

Application de l'exemption facultative

Comme il est indiqué ci-dessus, la Société a choisi de comptabiliser le cumul des gains et des pertes actuariels sur les régimes de retraite et avantages complémentaires au 1^{er} janvier 2010 directement dans le déficit.

Différences entre les méthodes comptables

Gains et pertes actuariels

Selon les PCGR du Canada, le cumul des gains et des pertes actuariels nets non constatés en excédent de 10 % de l'obligation au titre des prestations projetée ou de la valeur de marché de l'actif des régimes à l'ouverture de l'exercice, si celle-ci est supérieure, est amorti sur la durée résiduelle d'activité des salariés actifs.

Selon les IFRS, la Société a choisi comme méthode comptable de comptabiliser les gains et les pertes actuariels nets immédiatement dans les autres éléments du résultat global sans reclassement ultérieur au résultat.

Juste valeur des actifs des régimes ou valeur liée au marché des actifs des régimes

Selon les PCGR du Canada, une méthode d'évaluation liée au marché était employée pour évaluer les actifs des régimes aux fins du calcul du rendement prévu des actifs des régimes. Selon la méthode choisie, les différences entre le rendement de l'investissement pendant une année donnée et le rendement attendu de l'investissement ont été amorties linéairement sur quatre ans.

Selon les IFRS, le rendement attendu des actifs des régimes est établi sur la base des attentes du marché, au début de la période, pour des rendements sur toute la durée de l'obligation correspondante.

Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction

IFRIC 14, « IAS 19 – Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction » (« IFRIC 14 »), traite de l'application du paragraphe 58 d'IAS 19 qui limite l'évaluation de l'actif au titre des régimes à prestations définies à « la valeur actuelle de tous avantages économiques disponibles, soit sous forme de remboursements du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures du régime », majorée du coût des services rendus.

IFRIC 14 donne des indications concernant les questions suivantes : a) À quel moment un remboursement ou une diminution des cotisations futures devraient être considérés comme disponibles selon le paragraphe 58 de IAS 19; b) Comment une exigence de financement minimal pourrait avoir une incidence sur la possibilité de réduire les cotisations futures; et c) À quel moment une exigence de financement minimal pourrait donner naissance à un passif. La Société a déterminé qu'elle doit comptabiliser un passif supplémentaire relativement aux exigences de financement minimal liées à ses régimes de pension agréés. Le passif supplémentaire est calculé en actualisant les exigences de financement minimal tirées des évaluations de capitalisation actuarielle à l'aide du taux d'actualisation défini aux termes d'IAS 19.

Les PCGR du Canada contiennent des indications concernant la limite de la valeur d'un actif au titre des prestations constituées et la comptabilisation d'une provision pour moins-value correspondante. Les IFRS et les PCGR du Canada préconisent toutefois des méthodes différentes pour le calcul de la limite des actifs des régimes à prestations définies. Les PCGR du Canada ne traitaient pas en outre de la comptabilisation d'un passif supplémentaire découlant des exigences de financement minimal.

Incidence

L'incidence de cette modification est résumée ci-dessous :

- État consolidé de la situation financière
 - En date du 1^{er} janvier 2010, cet ajustement a fait monter de 2 777 \$ le passif au titre des régimes de retraite et d'avantages complémentaires, avec imputation d'une charge correspondante au déficit.

	Prestations de retraite	Autres avantages futurs du personnel	Total
Obligation au titre des prestations selon les PCGR du Canada, montant net	120 \$	1 109 \$	1 229 \$
Comptabilisation de tous les gains et pertes actuariels cumulés à la transition	1 098	(258)	840
Passif supplémentaire découlant des exigences de financement minimal selon IFRIC 14	1 937	-	1 937
Obligation au titre des prestations de retraite selon les IFRS, montant net	3 155 \$	851 \$	4 006 \$
Partie courante	-	(66)	(66)
Passifs au titre des prestations de retraite et des autres avantages du personnel – partie non courante	3 155 \$	785 \$	3 940 \$

- Compte consolidé de résultat
 - Les salaires et charges sociaux selon les PCGR du Canada, qui s'élevaient à 470 \$ pour le trimestre clos les 31 mars 2010, se sont accrus de 4 \$, tandis que les salaires et charges sociaux selon les PCGR du Canada, qui totalisaient 1 885 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, se sont accrus de 28 \$.
 - Un coût financier net sur les régimes d'avantages du personnel lié au rendement attendu des actifs des régimes et aux intérêts découlant des obligations au titre des prestations définies a été comptabilisé selon les IFRS pour un montant de 19 \$ pour le trimestre clos le 31 mars 2010 et pour un montant de 75 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

- Le gain de change établi selon les PCGR du Canada est demeuré inchangé pour le trimestre clos le 31 mars 2010 et a augmenté de 3 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.
- État consolidé du résultat global
 - Des gains nets de 64 \$ pour le trimestre clos le 31 mars 2010 et de 580 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global établi selon les IFRS.

iii) Immobilisations corporelles

Application de l'exemption facultative

Comme il est indiqué plus haut, la Société a choisi d'évaluer les appareils et les réacteurs qui lui appartiennent ou qui sont visés par des contrats de location-financement à la juste valeur au 1^{er} janvier 2010 et d'utiliser cette juste valeur comme coût présumé à cette date.

Différences entre les méthodes comptables

Selon les PCGR du Canada, les frais de maintenance et de réparation des appareils loués et des appareils appartenant à la Société, y compris pour les services de maintenance en ligne, les services de maintenance des composants et les contrôles liés à la maintenance, sont passés en charges d'exploitation dès qu'ils sont engagés, à l'exception des frais de maintenance et de réparation liés aux modalités de restitution des appareils pour les locations en vertu de contrats de location-exploitation, qui sont amortis sur la durée du contrat de location.

Selon les IFRS, les principaux travaux de maintenance effectués sur des cellules et des réacteurs appartenant à la Société ou loués en vertu de contrats de location-financement, y compris le coût des pièces de rechange et de la main-d'œuvre sont incorporés au coût de l'actif et amortis sur la durée d'utilité moyenne prévue entre les périodes d'activité de maintenance. Ces travaux consistent d'ordinaire en des inspections plus poussées et des travaux d'entretien plus complexes des appareils. Toutes les autres pièces de rechange et les autres coûts liés à la maintenance des immobilisations du parc aérien (y compris les travaux de maintenance effectués en vertu de contrats prévoyant une facturation à l'heure) sont imputés aux charges opérationnelles dans le compte de résultat en fonction de la consommation ou à mesure que les frais sont engagés. Les frais de maintenance et de réparation liés aux modalités de restitution des appareils à la fin d'un contrat de location simple sont amortis sur la durée du contrat de location.

Incidence

L'incidence de cette modification est résumée ci-dessous :

- État consolidé de la situation financière
 - En date du 1^{er} janvier 2010, les immobilisations ont baissé de 301 \$, avec une charge correspondante au déficit. Ce montant tient compte de l'incidence de l'ajustement de la juste valeur des appareils et des réacteurs de rechange au 1^{er} janvier 2010, décrite ci-dessus et de l'incidence de la décomposition des appareils y compris les travaux de maintenance des réacteurs et des cellules incorporés au coût de l'actif. L'ajustement ne tient pas compte de l'incidence de la consolidation des entités ad hoc, décrite à la rubrique i) Périmètre de consolidation.
- Compte consolidé de résultat
 - La dotation aux amortissements (amortissement et désuétude) établie selon les PCGR du Canada a augmenté de 22 \$ pour le trimestre clos le 31 mars 2010 et de 128 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2010. Cette augmentation tient compte de l'incidence de la perte de valeur décrite ci-dessous.
 - Selon les IFRS, un montant de 49 \$ a été comptabilisé pour rendre compte de la perte de valeur des A340-300 d'Airbus et des 767-200 de Boeing au quatrième trimestre de 2010. Selon les PCGR du Canada, la Société avait comptabilisé au quatrième trimestre de 2010 une perte de valeur de 7 \$ dans le poste « Perte sur immobilisations » pour rendre compte de sa flotte d'appareils 767-200 de Boeing remisés. Cette perte de valeur a été reprise selon les IFRS.

- Les charges au titre de la maintenance avions pour le trimestre clos le 31 mars 2010 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 ont diminué de 32 \$ et de 84 \$, respectivement.

iv) Contrats de location

Différences entre les méthodes comptables

Selon les PCGR du Canada, le gain tiré d'une opération de cession-bail d'une immobilisation n'est pas comptabilisé immédiatement, sauf si le contrat de cession-bail est classé comme un contrat de location-exploitation et que le vendeur-preneur conserve les droits d'utiliser une partie négligeable de l'immobilisation vendue.

Selon les IFRS, le gain tiré d'une opération de cession-bail d'une immobilisation dépend de si la vente est effectuée ou non à la juste valeur et de si l'opération de cession-bail est classée comme un contrat de location simple ou comme un contrat de location-financement.

Incidence

L'incidence de cette modification est résumée ci-dessous :

- État consolidé de la situation financière
 - Au 1^{er} janvier 2010, cet ajustement a diminué de 69 \$ les autres passifs non courants, avec une diminution correspondante du déficit découlant de la comptabilisation des gains différés antérieurement sur les opérations de cession-bail selon les IFRS.
- Compte consolidé de résultat
 - Les locations avions établies selon les PCGR du Canada ont été augmentées de 2 \$ pour le trimestre clos le 31 mars 2010 et de 7 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

v) Comptabilité « nouveau départ »

Différences entre les méthodes comptables

Les IFRS ne contiennent pas de normes consacrées expressément à l'information à fournir en comptabilité « nouveau départ » ou lorsqu'une entité subit une réorganisation financière.

Selon les PCGR du Canada, la Société a appliqué la comptabilité « nouveau départ » le 30 septembre 2004. En conséquence, tous les actifs et les passifs consolidés d'Air Canada ont été présentés à la juste valeur, sauf pour ce qui est des impôts différés (impôts futurs). Le goodwill (écart d'acquisition) n'est pas comptabilisé à l'adoption de la comptabilité « nouveau départ ». Selon la comptabilité « nouveau départ », les résultats non distribués (bénéfices non répartis) et le surplus d'apport ont été ramenés à zéro.

Comme il est indiqué à la rubrique ci-dessus sur les exemptions prévues par IFRS 1, la majorité des immobilisations corporelles de la Société, selon les PCGR du Canada, ont été inscrites au bilan sur la base des évaluations effectuées le 30 septembre 2004 à la suite de l'application de la comptabilité « nouveau départ ». Conformément à IFRS 1, la Société a choisi de contrepasser les actifs incorporels établis selon le chapitre 1625, « Réévaluation intégrale des actifs et des passifs », du Manuel de l'ICCA (le « chapitre 1625 »).

Selon les PCGR du Canada, l'avantage lié aux impôts différés qui existait au passage à la comptabilité « nouveau départ », et pour lequel une provision pour moins-value avait été comptabilisée, a servi en premier lieu à ramener à zéro toute immobilisation incorporelles restante ayant été comptabilisée au passage à la comptabilité « nouveau départ ». L'avantage lié aux actifs d'impôts différés survenu après la comptabilité « nouveau départ » a été comptabilisé dans l'état consolidé des résultats.

Selon les IFRS, la réalisation ultérieure des actifs d'impôts sur le résultat différés est comptabilisée dans le compte de résultat et les autres éléments du résultat global afin de compenser le montant exact de toute charge d'impôts comptabilisée.

Incidence

L'incidence de cette modification est résumée ci-dessous :

- État consolidé de la situation financière
 - Au 1^{er} janvier 2010, un montant de 311 \$ a été comptabilisé, avec diminution correspondante du déficit, pour rendre compte du goodwill (écart d'acquisition) présenté par Air Canada avant l'application de la comptabilité « nouveau départ » selon les PCGR du Canada.
 - Des ajustements du déficit et du surplus d'apport découlant de l'incidence de la comptabilité « nouveau départ » ont été dénoués par une diminution correspondante du capital social. Au 1^{er} janvier 2010, le capital social a augmenté de 312 \$, le surplus d'apport a diminué de 1 772 \$ et le déficit a diminué de 1 460 \$.
 - Au 1^{er} janvier 2010, les immobilisations incorporelles ont diminué de 587 \$, montant qui représente la décomptabilisation des immobilisations incorporelles selon les PCGR du Canada, établies conformément à la comptabilité « nouveau départ ». Les passifs d'impôts différés associés aux immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéfinie ont diminué de 40 \$, avec une charge correspondante au déficit. Les passifs d'impôts différés de 48 \$ au 31 décembre 2010 sont comptabilisés dans les autres passifs à long terme.
- Compte consolidé de résultat
 - La dotation aux amortissements selon les PCGR du Canada a diminué de 2 \$ pour le trimestre clos le 31 mars 2010 et de 6 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

vi) Provisions et passifs éventuels (y compris les provisions liées à la mise hors service d'immobilisations)

Provisions

Différences entre les méthodes comptables

Selon les IFRS, une provision doit être comptabilisée lorsque : il y a une obligation actuelle résultant d'une opération ou d'un événement passé, qu'il est probable (dans ce contexte : « plus probable qu'improbable ») qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et qu'une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée. Les IFRS prévoient un certain nombre de techniques d'estimation différentes pour obtenir la meilleure estimation, notamment le résultat individuel le plus probable, la moyenne pondérée de tous les résultats possibles ou le milieu de l'intervalle lorsque les résultats possibles sont équiprobables dans un intervalle continu.

Selon les PCGR du Canada, le critère pour la comptabilisation d'une provision dans les états financiers est « probable », qui correspond à un seuil de comptabilisation plus élevé que le seuil « plus probable qu'improbable ». Lorsque les résultats possibles sont équiprobables dans un intervalle continu, la provision est comptabilisée à la borne inférieure de l'intervalle.

Provisions liées à la mise hors service d'immobilisations

Différences entre les méthodes comptables

L'évaluation de provisions liées à la mise hors service d'immobilisations selon les IFRS est fondée sur la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la fin de chaque période, après actualisation par application d'un taux spécifique au passif.

L'évaluation d'une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations selon les PCGR du Canada est fondée sur la juste valeur de l'obligation (qui tient compte d'hypothèses liées au marché). Les estimations des flux de trésorerie sont comptabilisées à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation ajusté en fonction du risque de crédit.

Modalités de restitution des appareils loués

Selon les méthodes comptables de la Société conformes aux PCGR du Canada, les coûts de maintenance prévus selon les modalités de restitution des appareils loués ne sont comptabilisés que pour les contrats de location-exploitation à court terme.

Selon les IFRS, une provision est constituée sur la durée du bail pour les obligations au titre de la maintenance des appareils prévue en fin de bail par les modalités de restitution des appareils loués en vertu de contrats de location simple. Elle est contrebalancée par un actif au titre de la maintenance payée d'avance, sauf pour les contrats de services de maintenance connexes prévoyant une facturation à l'heure ou de recouvrements en vertu de contrats de sous-location d'appareils.

La provision est comptabilisée par application d'un taux d'actualisation propre au passif. Les intérêts courus sur la provision sont comptabilisés dans les autres charges non opérationnelles. Dans le cas des appareils faisant l'objet d'un contrat de location-financement qui sont sous-loués à des tiers, la provision est inscrite dans le compte de résultat, déduction faite des recouvrements au titre de la sous-location, s'il y a lieu.

La charge de maintenance comprend les provisions liées à la maintenance associées aux modalités de restitution des appareils, tandis que les autres charges non opérationnelles comprennent l'augmentation de l'obligation sur la durée du bail. Les coûts de maintenance réels liés aux modalités de restitution des appareils loués seront portés en diminution de la provision. Toute différence entre le coût réel engagé pour la maintenance et le montant de la provision est comptabilisée dans la charge de maintenance de la période.

Incidence

L'incidence de cette modification est résumée ci-dessous :

- État consolidé de la situation financière
 - Au 1^{er} janvier 2010, les immobilisations corporelles ont augmenté de 7 \$, les autres passifs non courants (autres passifs à long terme) ont augmenté de 12 \$ et le déficit a augmenté de 5 \$ eu égard aux provisions constituées pour les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations découlant des divers contrats de location immobilière et des ententes d'avitaillement.
 - Au 1^{er} janvier 2010, les dépôts et autres actifs se sont accrus de 77 \$ eu égard aux paiements anticipés en vertu de contrats prévoyant une facturation à l'heure de vol, les autres passifs non courants (autres passifs à long terme) ont augmenté de 447 \$ eu égard aux provisions constituées pour les conditions de retour de biens loués et le déficit s'est accru de 370 \$.
- Compte consolidé de résultat
 - Les charges de maintenance avions ont augmenté de 16 \$ pour le trimestre clos le 31 mars 2010 et de 56 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.
 - Les autres charges non opérationnelles (charges hors exploitation) liées aux charges financières sur les provisions ont augmenté de 3 \$ pour le trimestre clos le 31 mars 2010 et de 11 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.
 - Le gain de change selon les PCGR du Canada a augmenté de 12 \$ pour le trimestre clos le 31 mars 2010 et de 21 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

vii) Dette à long terme

Différences entre les méthodes comptables quant à la présentation

En août 2010, la Société a conclu un accord de crédit avec GE Japan Corporation, PK Airfinance Japan (« GE Japan ») visant une facilité de crédit à terme garantie de premier rang (la « facilité ») afin de refinancer des montants concernant 16 appareils. Selon les PCGR du Canada, les montants à payer au cours des 12 prochains mois aux termes des échéances d'emprunt existantes et qui seront refinancés dans le cadre de cet engagement à long terme, d'un montant de 106 \$, ont été classés comme étant à long terme au 31 décembre 2010. Selon les IFRS, ces montants ne peuvent être reclassés dans la dette à long terme et sont incorporés à la part échéant à moins d'un an de la dette à long terme au 31 décembre 2010.

4. AUTRES INFORMATIONS LIÉES AUX IFRS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010

Suivent certaines informations à fournir dans les états financiers annuels établis selon les IFRS qui ne figuraient pas dans les états financiers annuels de la Société établis selon les PCGR du Canada et qui sont significatives pour la compréhension de ces états financiers.

Immobilisations corporelles

	Exercice clos le 31 décembre 2010				
	Matériel volant	Bâtiments, y compris les améliorations locatives	Matériel au sol et autre matériel	Dépôts, y compris les intérêts incorporés au coût de l'actif	Total
Valeur comptable nette					
Au 1 ^{er} janvier 2010 :					
Coût	5 861 \$	794 \$	150 \$	38 \$	6 843 \$
Amortissement cumulé	(276)	(218)	(62)	-	(556)
	5 585 \$	576 \$	88 \$	38 \$	6 287 \$
Au 1 ^{er} janvier 2010	5 585 \$	576 \$	88 \$	38 \$	6 287 \$
Entrées	98	7	16	48	169
Reclassements	37	14	-	(51)	-
Sorties	(66)	(5)	-	-	(71)
Amortissement	(646)	(47)	(14)	-	(707)
Dépréciation	(49)	-	-	-	(49)
Au 31 décembre 2010	4 959 \$	545 \$	90 \$	35 \$	5 629 \$
Au 31 décembre 2010 :					
Coût	5 882 \$	809 \$	165 \$	35 \$	6 891 \$
Amortissement cumulé	(923)	(264)	(75)	-	(1 262)
	4 959 \$	545 \$	90 \$	35 \$	5 629 \$

Provisions liées à la maintenance – modalités de restitution des appareils

	Exercice clos le 31 décembre 2010
Au 1 ^{er} janvier 2010	461 \$
Charge de désactualisation comptabilisée dans les autres charges non opérationnelles	13
Provisions supplémentaires comptabilisées dans les frais de maintenance	69
Modifications des estimations ayant une incidence sur les provisions	(5)
Frais de maintenance imputés à la provision	(20)
Change	(25)
Au 31 décembre 2010	493 \$

Rémunération des membres de la haute direction

La haute direction d'Air Canada comprend le conseil d'administration, le président et chef de la direction, le vice-président général et chef de l'exploitation, le vice-président général et chef des Affaires financières et le vice-président général et chef des Affaires commerciales. Le tableau qui suit présente un résumé de la rémunération des membres de la haute direction.

	Exercice clos le 31 décembre 2010
Salaires et autres avantages	7 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	1
Rémunération fondée sur des actions	2
	10 \$

5. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT**Accord de crédit**

Au premier trimestre de 2011, la Société a prélevé un montant net de 63 \$ (63 \$ US), déduction faite de frais de financement de 1 \$, sur la facilité consentie par GE Japan plus amplement décrite plus haut à l'alinéa vii) de la note 3 et à l'alinéa f) de la note 6 des états financiers consolidés annuels de la Société pour 2010. La somme prélevée sur cette facilité a été affectée au refinancement de montants concernant quatre A319 d'Airbus et deux 767-300ER de Boeing, qu'exploite actuellement Air Canada et loués auparavant auprès d'entités de location ad hoc pour des périodes de sept ans et de quatre ans, respectivement. L'accord de crédit porte intérêt au taux TIOU à un mois des États-Unis majoré de 5,50 % (5,75 % - 5,76 % au 31 mars 2011). Des frais de financement de 1 \$ ont été comptabilisés au titre de ces opérations d'emprunt.

D'ici la fin de 2011, une tranche de 65 \$ US de la facilité pourra être affectée au financement de quatre appareils A319 d'Airbus et de deux 767-300ER de Boeing. La facilité pourra aussi servir en 2012 à refinancer, jusqu'à concurrence de 42 \$ US, le montant lié à quatre A319 d'Airbus.

6. CHARGE DE RETRAITE ET D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES

La Société a constaté la charge suivante au titre des régimes de retraite à prestations définies et des avantages complémentaires futurs:

		Trimestres clos les 31 mars	
		2011	2010
Compte consolidé de résultat			
Charges opérationnelles			
Salaires et charges sociales			
Coût des services rendus pour les avantages suivants :			
	Prestations de retraite	52 \$	40 \$
	Avantages complémentaires	17	12
		69 \$	52 \$
Produits (charges) non opérationnels			
Coût financier net du passif au titre des avantages du personnel			
	Passif au titre des prestations de retraite	10 \$	(6) \$
	Passif au titre des avantages complémentaires	(14)	(13)
		(4) \$	(19) \$
État consolidé des autres éléments du résultat global			
Gain (perte) net sur le passif au titre des régimes d'avantages du personnel			
	Prestations de retraite	1 \$	120 \$
	Avantages complémentaires	15	(56)
		16 \$	64 \$

7. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

Au premier trimestre de 2011, le conseil d'administration a approuvé une prime spéciale ponctuelle de reconnaissance envers les employés qui consistait en une attribution spéciale d'actions d'Air Canada à tous les employés syndiqués et à certains employés non syndiqués admissibles partout dans le monde lorsque les lois le permettent. Les employés admissibles ont reçu environ 3,3 millions d'actions dont la juste valeur à la date d'attribution était de 11 \$. La moitié des droits aux actions octroyées a été acquise à la date de l'attribution et l'autre moitié des droits est détenue en fiducie pendant la période d'acquisition. Dans le cadre de l'attribution, la Société a acheté environ 3,3 millions d'actions pour un montant de 11 \$. Une moitié des actions a été répartie entre les employés admissibles et l'autre est détenue en fiducie pendant la période d'acquisition. Les actions détenues en fiducie sont comptabilisées à un coût de 6 \$ et sont imputées au capital social. La charge de rémunération pour ces actions sera amortie sur la durée de la période d'acquisition.

8. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES
Récapitulatif du gain (de la perte) sur les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur

	Trimestres clos les 31 mars	
	2011	2010
Dérivés liés au carburant	36 \$	1 \$
Swaps de taux d'intérêt	(3)	1
Contrats à terme sur actions	(3)	-
Autres	(3)	-
Gain sur instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	27 \$	2 \$

Gestion du risque lié au prix du carburant

Au 31 mars 2011, la Société avait couvert environ 29 % de ses achats prévus de carburéacteur pour le reste de 2011 à un prix plafond moyen équivalent du pétrole West Texas Intermediate (« WTI ») de 100 \$ US le baril, et environ 7 % sont visés par un prix plancher moyen équivalent WTI de 85 \$ US le baril. Les contrats de la Société destinés à couvrir les achats prévus de carburéacteur pour 2011 portent sur le pétrole brut et comprennent des options d'achat, des tunnels, des écarts sur options d'achat et des options structurées à trois voies. La Société avait aussi couvert environ 1 % de ses achats prévus en carburéacteur pour 2012 au moyen de contrats portant sur le pétrole brut à un prix plafond moyen de 119 \$ US le baril. La juste valeur du portefeuille de dérivés liés au carburant au 31 mars 2011 s'établit à 68 \$, avec position favorable à la Société (33 \$, avec position favorable à la Société au 31 décembre 2010) et elle est comptabilisée dans les charges payées d'avance et autres actifs courants.

Les informations présentées dans le tableau qui suit résument l'incidence des dérivés liés au carburant sur le compte consolidé de résultat et les autres éléments du résultat global :

		Trimestres clos les 31 mars	
		2011	2010
Tableau consolidé des résultats			
Charges opérationnelles			
Carburant avions	Perte efficace réalisée sur les dérivés désignés en application de la comptabilité de couverture	s. o.	(58) \$
Produits (charges) non opérationnelles			
Gain sur instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	Gain à la juste valeur de marché sur les couvertures économiques	36 \$	1 \$
État consolidé du résultat global			
	Reclassement à la charge de carburant avions de la perte réalisée nette sur les dérivés liés au carburant désignés en application de la comptabilité de couverture	s. o.	58 \$
	Impôt lié au reclassement	s. o.	- \$

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. À compter du deuxième trimestre de 2011, certains paiements fondés sur des montants liés à la location d'appareils seront calculés au moyen des taux d'intérêt à moyen terme en vigueur aux États-Unis au moment de la livraison. Pour couvrir le risque lié aux augmentations des taux d'intérêt jusqu'à la date de livraison prévue, la Société a, au premier trimestre de 2011, conclu des swaps différés de taux d'intérêt d'une valeur notionnelle totale de 234 \$ US. Ces swaps ont des échéances contractuelles qui coïncident avec la durée des contrats de location. Cependant, le règlement des dérivés aura lieu à chaque date de livraison prévue des appareils et ces échéances s'échelonnent entre mai 2011 et juillet 2012. La juste valeur de ces contrats au 31 mars 2011 est de 4 \$, avec position favorable aux contreparties, et la perte est comptabilisée dans le gain (perte) sur instruments financiers.

9. CONTRATS D'ACHAT DE CAPACITÉ

Comme il est décrit à la note 2D, Air Canada a conclu des contrats d'achat de capacité avec Jazz et avec certains autres transporteurs régionaux. Le tableau qui suit présente les frais d'achat de capacité et les coûts refacturés aux termes de ces contrats pour les périodes considérées :

	Trimestres clos les 31 mars	
	2011	2010
Frais d'achat de capacité	242 \$	235 \$
Charge de carburant refacturée	88	66
Redevances aéroportuaires refacturées	47	46
Autres coûts refacturés	10	14
	387 \$	361 \$

10. ENGAGEMENTS
Boeing

La Société a en cours des engagements auprès de The Boeing Company (« Boeing ») visant l'acquisition de 37 appareils 787. Se reporter à la note 14 des états financiers consolidés annuels de 2010 pour de plus amples informations.

Boeing a avisé la Société que les sept premières livraisons d'appareils 787 de Boeing qui devaient avoir lieu au deuxième semestre de 2013 sont à présent prévues pour le quatrième trimestre de 2013 et au premier semestre de 2014, ce qui représente un report moyen de cinq à sept mois par rapport au calendrier précédent. Boeing a indiqué qu'elle continuait à évaluer le calendrier de livraison pour les 30 autres commandes fermes d'appareils 787 de la Société et qu'elle tiendrait la Société informée. L'incidence de ce retard sur les engagements d'immobilisations après 2013 reste à déterminer.

Engagements d'immobilisations

Les engagements d'immobilisations au 31 mars 2011 sont les suivants :

	Reste de 2011	2012	2013	Par la suite	Total
Engagements d'immobilisations	83 \$	142 \$	213 \$	3 681 \$	4 119 \$

Les engagements d'immobilisations présentés dans le tableau ci-dessus ne tiennent pas compte des travaux de maintenance. Les montants en dollars US ont été convertis au cours de clôture du change le 31 mars 2011, soit 0,9696 \$ CA.

Analyse des échéances

Les obligations de remboursement du capital et des intérêts au 31 mars 2011 sur la dette à long terme et les obligations de location-financement s'établissent comme suit :

	Reste de 2011	2012	2013	2014	2015	Par la suite	Total
Capital	292 \$	380 \$	579 \$	289 \$	1 233 \$	1 603 \$	4 376 \$
Intérêts	222	274	244	215	160	201	1 316
	514 \$	654 \$	823 \$	504 \$	1 393 \$	1 804 \$	5 692 \$

Dans le tableau ci-dessus, les obligations de remboursement du capital ne tiennent pas compte des frais de transaction et des escomptes de 76 \$ qui sont portés en diminution de la dette à long terme et des obligations au titre des contrats de location-financement dans l'état consolidé de la situation financière.

L'analyse des échéances a été établie en fonction des flux de trésorerie contractuels non actualisés et elle est fondée sur les taux d'intérêts et les taux de change applicables en vigueur au 31 mars 2011. Elle ne tient pas compte de l'incidence des produits résiduels, s'il en est, découlant de la facilité d'emprunt conclue avec GE Japan décrite à la note 6 des états financiers consolidés annuels de la Société et à la note 5 ci-dessus. Un éventuel prélèvement sur cette facilité d'emprunt réduirait les flux de trésorerie nets du montant des tranches de la dette venant à échéance refinancées de 39 \$ en 2011 et de 41 \$ en 2012, montants contrebalancés en partie par les remboursements du capital et les paiements d'intérêts aux termes de la facilité d'emprunt.

11. ORDONNANCE D'ACCREDITATION D'AVEOS**Ordonnance d'accréditation d'Aveos**

Le 31 janvier 2011, le Conseil canadien des relations industrielles a rendu une ordonnance dans laquelle il a établi que la vente de l'ancienne entreprise de maintenance et de réparation d'appareils, de moteurs et de composants d'Air Canada était visée par le Code canadien du travail au moment de sa réalisation et a déterminé qu'Aveos était un employeur distinct, lié par des conventions collectives séparées. Cette ordonnance signifie l'enclenchement du processus par lequel certains membres du personnel d'Air Canada deviendront salariés d'Aveos.

Aux termes de cette ordonnance et du programme de départ volontaire connexe, Air Canada pourrait être tenue de verser un maximum de 1 500 indemnités de départ volontaire aux employés d'Aveos représentés par l'AIMTA et au service d'Aveos à la date de l'ordonnance (chaque indemnité de départ correspondant au maximum à 52 semaines de salaire), si les employés concernés font l'objet d'une mise à pied permanente ou d'un licenciement parce qu'Aveos cesserait d'être le fournisseur exclusif de services de grand entretien à Air Canada avant le 30 juin 2015. Jusqu'au 30 juin 2013, ces indemnités seront également offertes si l'insolvabilité, la liquidation ou la faillite d'Aveos entraînaient à la fois la résiliation des contrats conclus par Air Canada et Aveos et le licenciement ou la mise à pied permanente d'employés représentés par l'AIMTA. La date d'expiration actuelle du contrat de services de grand entretien est le 30 juin 2013.

Un passif au titre des avantages du personnel est comptabilisé relativement à ce programme d'indemnités de départ. L'obligation est évaluée en fonction du nombre d'employés auxquels il est prévu de verser des indemnités et le montant est actualisé pour rendre compte du calendrier estimé de versement des indemnités. Le montant de l'obligation n'est pas notable. Toute modification de l'estimation sera prise en compte dans le poste Salaires et charges sociales.

12. RÉGIME DE DROITS DES ACTIONNAIRES

En mars 2011, le conseil d'administration d'Air Canada a adopté un régime de droits des actionnaires (le « régime »), conçu pour favoriser le traitement équitable de tous les actionnaires en cas d'offre publique d'achat visant Air Canada. Bien que le régime prenne effet immédiatement, il demeure assujéti à la ratification des actionnaires dans les six mois de son adoption. Air Canada demandera aux actionnaires de ratifier le régime lors de la prochaine assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires qui aura lieu le 5 mai 2011.

Le régime a été conçu de façon à donner au conseil et aux actionnaires plus de temps pour étudier soigneusement toute offre publique d'achat. Il laisse également plus de temps au conseil pour explorer d'autres options, s'il l'estime judicieux, visant à maximiser la valeur pour les actionnaires. Conformément aux conditions du régime, un droit (un « droit ») a été émis à l'égard de chaque action à droit de vote de catégorie B et de chaque action à droit de vote variable de catégorie A d'Air Canada (chacune étant désignée une « action ») émise et en circulation à la fermeture des bureaux le 30 mars 2011. Un droit sera également émis et se rattachera à chaque action émise par la suite. Ces droits pourront être exercés uniquement lorsqu'une personne, de concert avec toute partie qui lui est liée, acquiert ou annonce son intention d'acquérir 20 % ou plus des actions à droit de vote variable de catégorie A en circulation, ou 20 % ou plus des actions à droit de vote de catégorie B en circulation d'Air Canada, autrement qu'au moyen d'une « offre permise » aux termes du régime ou, dans certains cas, sans l'autorisation du conseil. Avant cela, les droits ne peuvent être séparés des actions, ils ne peuvent être exercés et aucun certificat de droits distincts n'est délivré.

Pour être une « offre permise » aux termes du régime, l'offre doit notamment : i) être présentée à l'ensemble des porteurs d'actions, ii) demeurer en vigueur pendant au moins 60 jours, iii) prévoir que les actions ne peuvent faire l'objet d'une prise de livraison, sauf si plus de 50 % des actions à droit de vote variable de catégorie A et des actions à droit de vote de catégorie B alors en circulation, prises ensemble à l'exclusion de celles détenues par l'acquéreur (et par les personnes qui lui sont reliées), ont été déposées sans que le dépôt ait été révoqué, iv) prévoir la prolongation de l'offre pendant au moins 10 jours si la condition relative au seuil de 50 % est remplie, afin de permettre aux autres actionnaires de déposer leurs actions.

Par suite d'un événement qui déclenche l'exercice des droits et sous réserve des conditions du régime, chaque droit permettra à son porteur, autre que l'acquéreur et les personnes qui lui sont reliées, d'exercer son droit et de souscrire des actions à droit de vote variable de catégorie A d'Air Canada, pour une valeur de 200 \$, ou des actions à droit de vote de catégorie B d'Air Canada, pour une valeur de 100 \$ (c'est-à-dire à 50 % du cours alors en vigueur). Lorsqu'ils exercent leurs droits, les Canadiens admissibles propriétaires effectifs des droits reçoivent des actions à droit de vote de catégorie B et les porteurs de droits qui ne sont pas des Canadiens admissibles propriétaires effectifs reçoivent des actions à droit de vote variable de catégorie A.

Le régime prendra fin à la fermeture des bureaux le lendemain de l'assemblée annuelle des actionnaires d'Air Canada devant avoir lieu en 2014, sauf s'il est résilié par anticipation conformément à ses conditions.